

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 837

présenté par

Mme Olivier, Mme Coutelle, Mme Orphé, Mme Bouillé, Mme Neuville, M. Castaner, Mme Massat, Mme Quéré, M. Rouillard, Mme Fabre, M. Rogemont, M. Pellois, M. Feltesse, M. Philippe Baumel, Mme Mazetier, M. Aboubacar, Mme Imbert, M. Villaumé, Mme Martinel, Mme Poumirol, Mme Khirouni, Mme Gueugneau, Mme Le Dissez, M. Marsac, Mme Hurel, M. Bies, Mme Dessus, Mme Le Loch, Mme Troallic, M. Daniel, Mme Battistel, M. Burroni, Mme Crozon, M. Letchimy, Mme Untermaier, Mme Linkenheld, Mme Le Dain, Mme Langlade, M. Le Roch, M. Assouly, Mme Marcel, Mme Buis, Mme Françoise Dumas, M. Bardy et Mme Sandrine Doucet

-----

**ARTICLE 51**

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« organisent des formations de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes »

les mots :

« assurent le développement et la promotion d'une culture de l'égalité entre les sexes, et forment les enseignants à la gestion de la mixité, au genre et à l'égalité, et à la déconstruction des stéréotypes sexistes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Renforcer l'éducation au respect mutuel entre les filles et les garçons implique d'en donner les moyens aux personnels de l'éducation et de l'enseignement, tant lors de leur formation initiale que continue.

Cet amendement vise à compléter le cahier des charges de la formation initiale et continue : des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation ; des personnels enseignants de l'éducation et de l'orientation stagiaires ; des personnels enseignants du premier degré et du second degré, d'éducation, et d'orientation.

Il s'agit d'intégrer un module spécifique, dans le cadre de la formation délivrée dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, traitant de la déconstruction des stéréotypes sexistes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.